

1.4 CODE D'ÉTHIQUE DES MARQUEURS DE BASEBALL QUÉBEC

Ce code d'éthique s'applique à toutes les personnes qui œuvrent comme marqueur au sein de la Fédération du baseball amateur du Québec.

Il est conçu pour définir l'encadrement dans lequel les marqueurs doivent évoluer ainsi que les valeurs adoptées par les membres.

Honnêteté – Respect – Honneur du sport

- Connaître et appliquer fermement tous les règlements avec discernement et impartialité
- Être constant et cohérent dans ses décisions en accordant à chaque manche et à chaque partie une importance égale
- Reconnaître les efforts de tous les joueurs
- Donner avec courtoisie les explications ou interprétations aux intervenants qui le demandent (arbitres, entraîneurs et joueurs)
- Être honnête avec ses employeurs en étant ponctuel et fiable
- Utiliser un langage courtois et sans injure
- Porter une tenue vestimentaire décente
- Considérer les personnes avec respect et équité, sans égard au sexe, à la race, au pays d'origine, au potentiel physique, au statut socio-économique ou toutes autres conditions
- S'abstenir de toute forme de harcèlement dont le harcèlement sexuel, et refuser de le tolérer chez d'autres personnes
- S'efforcer constamment de s'améliorer
- Partager son savoir et ses expériences avec ses collègues
- Avoir de la considération pour les autres officiels
- Aviser le comité provincial des marqueurs ou tout responsable de toute conduite contraire à l'éthique ou à l'esprit sportif